

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 6 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le six décembre à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 30 novembre 2023, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D3-2-2-174

OBJET : VENTE DE TERRAINS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES SUR LES COMMUNES DE GOLFECH ET ESPALAIS

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain (a donné pouvoir à Lina BOUVIER) : Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard (en remplacement de M. MOLLE Marcel)
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. Pascal BENOIT (a donné pouvoir à P. CHARPENTIER) : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. MARTINAT Emmanuel

AR Prefecture

082-248200016-20231206-2023D3_2_2_174-DE
Reçu le 14/12/2023

Commune de MANSONVILLE	;	Mme GUIZOT Danielle (en remplacement de BERTHET Christian)
Commune de MERLES	;	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	;	M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	;	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	;	M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT ANTOINE	;	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	;	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	;	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	;	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	;	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	;	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	;	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	;	M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCÉ D'AGEN	;	M. BAYLET Jean Michel M. GROUSSOU Bernard Mme LAROUSSINIE Francine Mme LECORRE Christiane M. LOPES Ernest (a donné pouvoir à D. ZANIN) Mme PERE Catherine a (donné pouvoir à C. LECORRE) M. ZANIN Daniel Mme HOHOL Elisabeth Mr ZMUDA Patrick Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de VALENCE D'AGEN	;	M. GIL Philippe Mme BRU Laetitia
---------------------------	---	-------------------------------------

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	;	Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	;	Attaché Territorial

Madame Marie-Christine CLUCHIER a été désignée Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2023D3-2-2-174**OBJET : VENTE DE TERRAINS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES SUR LES COMMUNES DE GOLFECH ET ESPALAIS**

Le Président rappelle que la SAFER a été missionnée par EDF pour acquérir les parcelles appartenant à la Communauté de Communes situées sur les communes de Golfech et Espalais.

Il s'agit des parcelles situées aux lieux dits Pierretade pour Espalais et Gabet, Vergnes, Lapeyre, Beller, et Ilot pour la Commune de Golfech :

Désignation de l'immeuble

Bien situé dans le département TARN ET GARONNE, sur la commune de ESPALAIS ,GOLFECH.

Surface totale de 28 ha 55 a 33 ca.

13 ha 71 a 30 ca sur la commune de ESPALAIS

Lieu-dit	Sect	N°	Sub	Ancien n°	Surface	NR	NC	Urban.
PIERRETADE	A	0119	A		2 ha 41 a 93 ca	T	T	#
PIERRETADE	A	0119	B		2 ha 95 a 27 ca	P	P	#
PIERRETADE	A	0120	J		2 ha 00 a 00 ca	T	T	#
PIERRETADE	A	0120	K		3 ha 64 a 47 ca	P	P	#
PIERRETADE	A	0285		0212	2 ha 69 a 63 ca	P	P	#

14 ha 84 a 03 ca sur la commune de GOLFECH

Lieu-dit	Sect	N°	Sub	Ancien n°	Surface	NR	NC	Urban.
GABET	AL	0040		1325	87 a 91 ca	T	T	#
GABET	AL	0042	A	1389	1 ha 35 a 59 ca	T	T	#
GABET	AL	0042	Z	1389	4 a 21 ca	S	S	#
GABET	AL	0045		1324	4 ha 09 a 95 ca	T	T	#
VERGNES	AL	0046	A	1305	33 a 26 ca	L	L	#
VERGNES	AL	0046	B	1305	4 ha 09 a 51 ca	T	T	#
VERGNES	AL	0046	CJ	1305	5 a 27 ca	VI	VI	#
VERGNES	AL	0046	CK	1305	23 a 56 ca	T	T	#
VERGNES	AL	0047	A	1304	33 a 48 ca	L	L	#
VERGNES	AL	0047	B	1304	1 ha 26 a 73 ca	T	T	#
LAPEYRE	AL	0051		1307	1 ha 37 a 88 ca	T	T	#
BELLER	AL	0061		1407	10 a 91 ca	T	T	#
ILLOT	AM	0052		0729	65 a 77 ca	T	T	#

La Communauté s'est portée acquéreur de ces parcelles pour en faire une réserve foncière.

La Communauté de Communes des Deux Rives a reçu le 13 Novembre 2023 une proposition d'achat pour la somme de 445 000 € pour l'ensemble de ces parcelles.

La consultation des domaines a été effectuée et est en dessous de la proposition.

Le Président propose donc :

- d'accepter la proposition de la SAFER.
- de l'autoriser ou son représentant à signer tous les documents et actes nécessaires à cette vente.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'accepter la proposition de la SAFER.
- de l'autoriser ou son représentant à signer tous les documents et actes nécessaires à cette vente.

Fait à Valence d'Agen, le 6 décembre 2023

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 7 décembre 2023

La secrétaire de séance
Madame le Maire de GRAYSSAS

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Marie-Christine CLUCHIER



Jean-Michel BAYLET